

# SOCIÉTÉ ACADEMIQUE DE SAINT-QUENTIN

(fondée en 1825)

Reconnue par Ordonnance Royale du 13 Août 1831  
renouvelée par décret du 15 Juin 1889.

9, Rue Villebois-Mareuil, Saint-Quentin.

Année 1965

Président : M. Collart ; Vice-Président : M<sup>e</sup> Ducastelle ;  
Secrétaire Général : M<sup>e</sup> Gorisse ; Trésorier : M. Chenault ;  
Secrétaire des séances : Mme Leleu ; Bibliothécaire : M<sup>e</sup> Du-  
castelle ; Archiviste : M. Briatte.

## Compte rendu des Séances

Février. — Communication de M. Serge Boutinot, Professeur.

### LES OISEAUX DU VERMANDOIS

L'Omignon, petit affluent de la Somme, prend naissance à Pontrу, passe à Maissemy, Villecholles, traverse des marais entrecoupés d'étangs, d'importantes masses de roseaux, de buissons, de saules, des fourrés et des haies qui constituent des biotopes très riches en oiseaux de différentes espèces présentées à l'aide de diapositives et d'un film.

Dans le ciel évoluent merles, hirondelles de fenêtre et de cheminée, gobe-mouches gris, mésanges bleues lesquelles adoptent aisément comme les charbonnières et les longues-queues la boîte-nichoir placée par l'homme aux endroits secrets. En vue des étangs : la foulque noire (blérie picarde), la poule d'eau sont fréquentes ; elles construisent en roseaux un très gros nid et pondent des œufs jaunâtres tachés de marron. Les canards volent à la surface de l'eau où foisonnent nénuphars et nymphes. Les colverts sont communs en toutes saisons et innombrables au moment des passages ; beaucoup nichent ici ; la femelle fait la blessée pour attirer vers elle l'ennemi de ses petits ; ceux-ci fuient pendant ce temps. Voilà maintenant le nid d'un extraordinaire plongeur, la grèche ; c'est une masse flottante de débris végétaux où reposent 4 œufs blanchâtres. Le nid des rousseroles est accroché aux cennes des roseaux ; celui de l'effervate est souvent parasité par le coucou. Dans les roselières niche le plus petit des hérons, le blongios nain dont le cou s'étire verticalement et se confond avec les tiges des roseaux ; il peut garder très longtemps une immobilité de

statue. Le seul rapace nichant à terre est le busard, destructeur de nombreux rongeurs.

La vallée de l'Omignon est placée sur une route importante de migration ; dès octobre on voit passer et séjourner des canards de différentes espèces, des sarcelles, des oies sauvages ; des échassiers fréquentent les rives : vanneaux, barges et bécasses. Lors des hivers froids on peut voir des cygnes (sauvages et tuberculés), des harles et exceptionnellement des eiders ; des espèces plus rares apparaissent irrégulièrement : cigognes, aigrettes, macreuses. D'autres espèces s'implantent, telle la bousserole de Cetti inconnue dans notre région avant 1961, ce qui prouve qu'un site réserve toujours des surprises.

*Mars. — Communication de M<sup>e</sup> Gorisse.*

LE CONSEIL DE DISTRICT DE SAINT-QUENTIN 1792-1794.

II. SA POLITIQUE A L'ÉGARD DU CLERGÉ ET DE LA NOBLESSE

(une 1<sup>re</sup> partie a présenté sa politique agricole).  
(Mémoires de la Fédération, Tome XI, page 131).

*Le Clergé.* — Sous l'Ancien Régime, il était nommé par l'autorité royale ; désormais le Pouvoir étant au peuple, c'est à lui de le désigner. Tous les curés demeurent en place, l'élection n'ayant lieu qu'en cas de décès ou de démission. L'Assemblée Constituante avait imposé à tous les prêtres le serment civique de fidélité aux lois ; la plupart l'avaient prononcé quand une bulle tardive du Pape vint l'interdire. Beaucoup se rétractèrent, d'où nécessité d'élection. Elles n'eurent pourtant pas lieu, par manque de candidats ; des citoyens acceptaient d'être nommés officiers de la Garde Nationale, juges, administrateurs, mais aucun n'aspirait à la cure, une formation religieuse étant bien sûr indispensable. Rien ne changea donc ; les prêtres jureurs ou non continuèrent à disposer des églises communales dont ils étaient les « desservants ». Pour éviter les difficultés le Conseil de District laissa faire. Il en fut autrement pour les ordres monastiques : ceux d'hommes se dispersèrent sans opposition ; ceux de femmes résistèrent ; l'Abbesse de Fervaques fit murer la porte de son église et demeura jusqu'en février 1793. Le District prescrivit à la Régie Nationale de stocker ses blés dans les couloirs desservant les chambres des religieuses ; elles durent partir ; celles de l'Abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte tinrent plus longtemps ; leur mobilier fut vendu en octobre 1792 ; elles se réfugièrent dans leurs cellules ; arrêtées en août comme suspectes, on les détint à Ribemont où elles étaient encore l'objet d'une manifestation de sympathie en décembre suivant. Le parti jacobin au pouvoir depuis juin 1793 prit progressivement des mesures plus sévères ; il interdit l'exercice du culte par une loi de nivôse II obligeant à fermer les églises et à vendre leur mobilier, provoquant de vives protestations des

citoyens de Montescourt, Benay et environs, un cortège de femmes de Jussy vint à Saint-Quentin réclamer la réouverture des sanctuaires ; Nozo, curé de Tupigny, célébre une messe solennelle sur la place publique entouré de toute la population. Redoutant de les arrêter, le Conseil de district fait venir les prêtres à Saint-Quentin et leur interdit le retour en leur paroisse, sous peine d'emprisonnement.

Le Gouvernement décrète le culte de la Raison ; le 21 décembre 1793 deux administrateurs se rendent à la Basilique pour enseigner le peuple, obligés après une heure d'abandonner la place sans avoir rencontré beaucoup de succès. Ils allaient de village en village pour convaincre : deux d'entre eux, Goffart et Lemoine, furent enlevés par une patrouille autrichienne à Hargicourt. En mars 1794 ils devaient faire réciter aux enfants la Déclaration des droits de l'homme ; ainsi furent-ils amenés à voir qu'ils ne savaient ni lire ni écrire. Un décret ordonna que pour le 15 germinal II (4 avril 1794) chaque commune ouvrirait une école, sinon les appointements des instituteur et institutrice seraient prélevés sur les biens des Conseillers municipaux ; il n'en fut rien car les enseignants manquaient. Le 18 floréal II (8 mai 1794) Robespierre substitue le Culte Supérieur à celui de la Raison. Les Conseillers visitent à nouveau les temples pour exposer la doctrine nouvelle et faire changer leur dénomination, sans beaucoup d'ardeur toutefois ; dès juin 1794 aucune manifestation pour ou contre n'apparaît plus.

*La Noblesse.* — Le conflit naquit de l'émigration réalisée par souci de sécurité personnelle, mais aussi en vue de combattre mieux le nouveau régime. Fin septembre 1792 le Conseil de district reçut les premières instructions ; il argua du fait de l'absence d'émigrés dans la région pour déclarer qu'il ne pouvait se charger de la vente de leurs biens. La Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, la Société républicaine de Saint-Quentin leur en établissent une liste : Latour-Maubourg, seigneur de Thenelles ; Regny, de Sissy ; Lambert, de Marteville ; Laval-Montmorency, propriétaire du Château de Saint-Simon ; d'Aumont, de Villequier ; Clérembault, de Vendeuil ; Rogre, de Seboncourt ; de Mailly, de Bohain, tous ci-devant Seigneurs ; leurs biens furent mis sous séquestre, leurs régisseurs nommés gardiens. Le 8 octobre 1792, la liste s'allonge : Charlet, principal du Collège ; Mesdemoiselles de Mongnot, absents depuis plus de 6 mois ; le 14 octobre : Lomener de Brienne, Comte de Moy. Fut d'abord vendu le Château de Marteville, le 30 avril 1793, malgré la protestation de Mme de Lambert.

La loi des suspects de juillet 1793 agrave la situation en visant les parents d'émigrés et les ex-nobles demeurés en France ; toute personne put alors être déclarée suspecte et arrêtée par ordre du Conseil de District : une liste de 18 noms lui fut présentée le 10 août 1793 ; après hésitations, 11 furent désignés le lendemain aux gardes nationaux qui n'en trouvèrent

d'abord aucun et se saisirent le 13 de 7 d'entre eux. Fin août 1793 les poursuites redoublèrent : 50 personnes devaient être déportées, c'est-à-dire menées à Laon : Fizeau et sa famille, Le Sérurier père et fils, Veuve Damerval, Baudreuil, Fromageot, de Sart du Câtelet, Guebriant de Fayet, Dehencourt de Montescourt. Les personnes âgées de plus de 70 ans et les enfants de moins de 14 ans suspects durent être consignés chez eux, traités avec douceur et humanité. Les déportés étaient conduits à Laon en chariot ou par leurs voitures personnelles, à leurs frais. Le 7 septembre 1793, Mauduit, régisseur de Marteville et Philippy du Troncquoy sont détenus. Le 27 frimaire II (décembre 1793) le Conseil de District, harcelé par les Jacobins, désigne 2 membres de la Société populaire pour dénoncer les suspects. Le 27 pluviôse II (février 1794) Saint-Just et Lebas, de passage à Saint-Quentin, ordonnent d'arrêter dans les 24 heures tous les ex-nobles ; il y a déjà tant de détenus qu'il n'est plus possible ni de les déporter, ni de les emprisonner. Le 29 pluviôse, le Conseil réagit ; il libère 20 personnes, dont Possel, ex-maire de Saint-Quentin ; Cambronne d'Artois Déjardin, homme de loi ; il visite les lieux de détention (beffroi et ci-devant Filles de la Croix) ; il se rend compte de l'absence de registre d'écrou et de l'arbitraire des arrestations ; il refuse cependant le 27 ventôse (mars 1794) l'élargissement de 9 citoyens, non de Saint-Quentin ; il n'y eut plus d'incarcération dans les mois suivants ; la loi de prairial II (mai 1794) avait été promulguée ; 15 à 20 personnes étaient guillotinées à Paris chaque jour ; chaque habitant de la région manifestait son civisme.

*Avril. — Communication de M. Th. Collart.*

LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN L'AN IX  
DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE

(Voir Tome XI de nos Mémoires, pages 6 à 20).

*Juin. — Communication de M. Agombart.*

MAXIMILIEN - SÉBASTIEN FOY,  
MILITAIRE ET HOMME POLITIQUE.

Il naquit à Ham le 3 février 1775 ; son père, ancien militaire, tenait un commerce ; il remplissait les fonctions de Directeur des Postes et de Maire, et mourut en 1780. A 10 ans, Maximilien-Sébastien entra au Collège de Soissons. En 1789, à 14 ans, il quitte les Pères de l'Oratoire de qui il a reçu toutes les connaissances enseignées. Il passe un an à l'École d'Artillerie de La Fère. A 16 ans, il s'affilie au Club des Jacobins et continue ses études à l'École d'Artillerie de Châlons ; il en sort lieutenant en août 1792 ; il prend part à des engagements près de Jeumont, Maubeuge. A 19 ans, il est Commandant ; ayant fait des envieux, sous un futile prétexte, il est arrêté

et incarcéré à Étreux, puis à Guise et à Saint-Quentin. Le 9 thermidor le sauve ; il reçoit le commandement d'une batterie d'artillerie légère et prend part à la campagne du Rhin ; en 1796, il défend Huningue ; en 1797, il est blessé à Strasbourg ; en 1798, il refuse d'être l'Aide de Camp de Bonaparte ; en 1805, il est à Ulm ; il se marie en 1806 ; en janvier 1808, le Colonel Foy rejoint la péninsule ibérique qu'il ne quittera qu'à la chute de l'Empire ; il est nommé général de Brigade et bientôt divisionnaire ; il est blessé à Cambo le 27 février 1814.

La Restauration le fait Inspecteur général d'Infanterie de la 14<sup>e</sup> D.I. et Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, pourtant, il ne s'est point rallié au Régime. Napoléon de retour le nomme au Commandement de la 9<sup>e</sup> D.I. à Landrecies, le 23 avril 1815 et le fait Comte d'Empire ; en juin, il est à Waterloo.

L'esprit de la Révolution ne l'a pas quitté ; Foy lui sera fidèle jusqu'à sa mort. A l'Armée, il eut le sens de ses responsabilités et fut profondément humain. En 1815, sa carrière militaire est finie ; il va se vouer à la vie politique et y trouver la vraie gloire.

*Septembre. — Communication de M. G. Dumas, Archiviste départemental.*

RAPPORTS DES GRANDS RÉVOLUTIONNAIRES DE L'AISNE  
AVEC LEURS PAYS NATALS OU D'ADOPTION.

Les Chefs de la Révolution française, faite par le Peuple de Paris, furent pour la plupart de la Province. Le département de l'Aisne en donna 5 :

*Condorcet*, philosophe, est né à Ribemont en 1743, un peu par hasard. En effet, son père, capitaine, était originaire du Dauphiné. En garnison à Ribemont, il s'y était marié. Condorcet quitta son pays natal à l'âge de onze ans. Mais il vient y passer ses étés pendant sa jeunesse et intercède en faveur de ses compatriotes. Ainsi il demande à un Inspecteur des Routes d'ordonner que les corvées nécessaires à la réparation de la chaussée de Ribemont à Saint-Quentin soient faites par ses concitoyens. Il craint en effet, que ceux-ci ne soient envoyés travailler loin de chez eux, pour qu'ils terminent plus vite leur besogne. Ensuite, en 1773, pendant deux après-midi, il va soigner les vaches de son pays natal. Toutefois, en esprit fort, il raille, en même temps, les paysans qui commandent des messes au lieu de se procurer des remèdes. En 1789, comme président de la Société des Amis des Noirs, il demande aux électeurs de la Thiérache et du Laonnois de formuler un vœu pour la suppression de l'esclavage des nègres. En 1792, sa popularité, comme celle de tous les Girondins, ayant fortement baissé à Paris, il se fait élire dans l'Aisne à la Convention. Il est entraîné dans la chute des Girondins et arrêté, il s'empoisonne ou meurt de congestion.

*Camille Desmoulins* est né à Guise en 1760. Fils du Lieutenant général civil et criminel du bailliage, il fit ses études au lycée Louis-le-Grand de Paris. Élu grand électeur du bailliage de Guise en 1789, il ne fut pas choisi député de ce bailliage aux États-Généraux. Il revint à Paris et harangua la foule au Palais-Royal, après le renvoi de Necker et deux jours avant la prise de la Bastille. Il voulait, peut-être, ainsi sauver l'allocation que Necker venait d'accorder à Guise, menacé de famine, pour acheter du blé. De 1789 à 1791, son journal « Les Révolutions de France et de Brabant » raconta ce qui se passait en France et en Belgique, toute proche de Guise. Député de Paris à la Convention, il fut guillotiné en avril 1794 avec les Dantonistes.

*Fouquier-Tinville*, né en 1746 à Hérouël (aujourd'hui Foreste) d'un riche cultivateur. Il fit ses études à Noyon, acheta une charge de procureur (avoué) à Paris, puis la vendit en 1783. Il vécut d'expédients jusqu'en 1792, malgré l'élection d'un de ses frères aux États Généraux. Après le 10 août 1792, Camille Desmoulins, son lointain cousin, devenu secrétaire de Danton, nouveau ministre de la Justice, le fit élire magistrat au tribunal extraordinaire du 17 août 1792. En février 1793, il refusa un poste de juge à Saint-Quentin pour devenir Accusateur public au tribunal criminel de la Seine, puis, un mois après, entrer au Tribunal révolutionnaire. Ce ne fut pas un chef de la Révolution, mais son ponctuel fonctionnaire. La réaction de Thermidor le conduisit à l'échafaud.

*Saint-Just*, bien que né à Decize dans la Nièvre en 1767, a passé presque toute sa courte vie à Blérancourt. Il fit ses études chez les Oratoriens de Soissons puis à l'Université de Reims. Devenu en 1790, Lieutenant-Colonel de la Garde Nationale et grand électeur de Blérancourt, il fit une intervention remarquée en faveur de Soissons, à l'assemblée départementale de Chauny qui devait choisir entre Soissons et Laon comme chef-lieu du département. Puis il intervint auprès de Robespierre en faveur des marchés francs de Blérancourt qu'on voulait transférer à Coucy. En même temps, il faisait, dans sa lettre, un éloge dithyrambique de son correspondant. Il est élu à la Convention le 4 septembre 1792, par l'assemblée des grands électeurs de l'Aisne. Il a juste 25 ans et une semaine, alors que l'âge d'éligibilité était de 25 ans ! Il entre ensuite au Comité de Salut Public et est guillotiné avec Robespierre le 10 thermidor an II.

*Babeuf*, né dans la paroisse Saint-Nicaise de Saint-Quentin en 1760. Son père était employé dans l'administration des fermes, c'est-à-dire des impôts indirects. Il perdit sa place quand son fils avait 13 ans. Celui-ci dut donc travailler très jeune, contrairement aux révolutionnaires précédents qui purent faire des études secondaires et supérieures. Employé d'abord chez un géomètre, il devint commissaire à terriers à Roye (dans la Somme). Son travail consistait à dresser les plans des seigneuries. En 1790, il fait signer une pétition dans 800

communes de la Somme et de l'Aisne pour la suppression des impôts indirects d'Ancien Régime. Arrêté, il est relâché sur l'intervention du Comte de Lauraguais, seigneur de Manicamp et de Marat. En 1793, il est administrateur du district de Montdidier. Accusé de faux, dans une vente de biens nationaux pour favoriser un pauvre aux dépens d'un riche, il est condamné par le tribunal criminel de la Somme. Mais le jugement est cassé et le tribunal criminel de l'Aisne le met en liberté provisoire, en pleine Terreur, 9 jours avant la chute de Robespierre ! Par la suite, accusé de conspiration contre le Directoire, il sera guillotiné en 1797. Il est demeuré célèbre pour avoir été le premier théoricien de la mise des biens en commun.

#### S O U R C E S

Archives départementales de l'Aisne : 8° 2190, J 1279, J 1684 ; Bailliage de Vermandois 19, P.V. de l'assemblée du Tiers État du Bailliage de Vermandois, fol. 7 v°, liste des grands électeurs ; 8° 1208, 8° 1104, 8° 2191 ; registres paroissiaux d'Herouël, L 2673, 8° 2192 ; 8° 2107, L 628, L 644, fol. 8 v° ; 8° 1089, L 2413, registres paroissiaux de St-Nicaise de Saint-Quentin.

*Octobre. — Communication de M<sup>e</sup> Jacques Ducastelle, Vice-Président.*

#### LES QUATRE SÉANCES A PARIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN EN 1918 ET 1919

En octobre 1917, M. Ringuier, Député de Saint-Quentin et Conseiller général estime qu'il n'y a pas lieu d'attendre la fin de la guerre pour se préoccuper des intérêts de la Ville. Le 21 mai 1918, première séance dans une mairie provisoire installée dans un vaste immeuble séquestré de Paris ; 15 conseillers s'y retrouvent. Commencée à 10 h. 35 du matin elle ne se terminera qu'un peu avant 20 h., avec la pause du déjeuner. Le Préfet de l'Aisne ouvre le débat, adresse un souvenir au Sous-Préfet Vittini, prisonnier en Russie. M. Ringuier trace le programme des questions à résoudre : reconstitution et reconstruction de la Ville, rétablissement de l'État civil, régularisation provisoire des legs Cailleret (100.000 f) et Billon (1.500.000 f), création d'un bureau de placement et d'un bureau de correspondance. Alors que le Préfet demande la désignation d'un maire provisoire, M. Dony s'élève violemment contre le principe de cette réunion qu'il déclare illégale, bien que le quorum fût atteint ; il prétend qu'il s'agit d'un Comité officieux sous les auspices du Conseil Municipal. M. Ancelet, Secrétaire de Mairie, déclare qu'on est d'accord avec la lettre et l'esprit de la loi de 1884. M. Betems, par 10 voix est élu Maire et fait un éloge mérité de l'intérim de 1914 à 1917 de M. Gibert. M. Soret, Receveur Municipal, aide à la discussion du budget, évidemment en déficit ; il déclare qu'il paiera sans hésitation et sous

sa responsabilité tous les mandats qui seront ordonnancés par le Maire. M. Ancelet lit alors un rapport succinct sur le rôle de la Mairie pendant l'occupation depuis le jour de l'arrivée des Allemands à Saint-Quentin (28 août 1914) jusqu'à l'évacuation de la Ville (18 mars 1917) ; il est très applaudi. M. Soret lit son rapport financier ; le montant des gages et prêts s'élève à 8 millions appelant un intérêt annuel de 320.000 f. On demandera à l'État d'aider au fonctionnement des services de la Mairie.

La 2<sup>e</sup> séance, le 8 novembre 1918, a 17 conseillers présents. On y donne le compte rendu de la première visite faite le 13 octobre à Saint-Quentin libéré. Le pessimisme est général ; la basilique en ruines, sans doute irréparable.

La 3<sup>e</sup> séance, le 14 décembre 1918, voit 19 conseillers présents dont le Maire de l'occupation M. Gibert, rentré en France. L'abandon de la ville en 1914 par le Maire Muller est sévèrement apprécié ; les heures dramatiques du 26 août sont évoquées.

La séance suivante est tenue, elle, à Saint-Quentin le 3 Janvier 1919 dans des conditions matérielles précaires ; on y envisage l'étude des problèmes de la Reconstitution. La 4<sup>e</sup> séance, le 3 mars 1919 fut la dernière tenue à Paris dans les locaux de la mairie provisoire qu'on abandonna le 1<sup>er</sup> juillet 1919.

M<sup>e</sup> Ducastelle termine son exposé en exprimant le souhait que les personnalités locales qui ont joué un rôle dans la vie de notre Cité de 1939 à 1945, fassent l'effort de consigner par écrit leurs souvenirs, même s'ils jugent devoir encore en retarder la communication par délicatesse pour le souvenir de ceux qui, momentanément aveuglés, auraient alors commis des erreurs.

*Novembre. — Communication de M. Briffoteaux, Chef du Centre E.D.F.*

#### LES DEUX INFINIS DE LA PENSÉE MODERNE.

Entre les deux infinis, l'homme ne peut plus ignorer qu'il est bien qu'à chaque instant tout soit remis en cause. La chimie moderne, la connaissance des cristaux, l'électronique connaissent un très grand développement grâce aux notions de base sur la constitution des atomes. Grâce aux puissants accélérateurs de particules qui fournissent des faisceaux avec lesquels le physicien provoque des réactions nucléaires conduisant à produire des particules nouvelles, en particulier les anti-particules qui n'ont pas jusqu'ici d'application pratique ; lorsqu'on observa isotopes, puis neutrons comme constituants moléculaires, on ne vit point d'abord d'application pratique, mais depuis sont nombreuses et importantes leurs utilisations.

Pour ce qui est de l'infiniment petit le conférencier déclare se borner au concept classique de l'atome de Bohr-Rutherford bien qu'il soit dépassé depuis la mise au point de la mécanique quantique précisée par Louis de Broglie. L'infiniment grand,

espace et temps, se condense en l'étude des étoiles visibles et des vestiges de la préhistoire.

Rappelant ce qu'on entend de nos jours par les deux infinis de Pascal, le conférencier dresse un inventaire condensé de l'infiniment petit à l'infiniment grand. Il passe aux théories de la relativité restreinte (constitution de la matière) et de la relativité générale, montrant ainsi que l'espace n'est que très approximativement euclidien, mais que, en toute rigueur, il était ricmannien ; il montre avec les relations d'Einstein l'équivalence énergétique de la masse. Il parle ensuite de l'hypothèse atomique, des lois fondamentales de la chimie, de la théorie moléculaire et atomique, pour aborder la structure de l'atome, les phénomènes d'ionisation, la nature de l'électricité, les métaux conducteurs, semi-conducteurs, les isolants, l'électromagnétisme, la transformation des corps stables en isotopes radio-actifs qui sont de plus en plus au service de la médecine. Il définit ce qu'est la réaction nucléaire en chaîne divergente (fission), la réaction thermonucléaire (fusion) pour arriver à montrer que la libération de l'énergie nucléaire est le seul agent connu capable de rendre compte du rayonnement des étoiles et du soleil (travaux de Bethe).

Il conclut que l'on vient de parcourir rapidement le chemin qui sépare l'infiniment petit de l'infiniment grand : tout cet ensemble est édifié sur l'existence des neutrons, protons et électrons. Il montre comment la chaleur dégagée par la fission de l'uranium 235 dans le réacteur est utilisée pour produire de la vapeur qui actionne un turbo-alternateur.

De nombreux clichés illustreront la causerie ; le beau film « De Marcoule à Chinon » fut projeté, montrant les nombreuses réalisations de l'E.D.F. dans le domaine de la production d'énergie nucléaire depuis 1956.

*Décembre. — Communication de M. Le Clerc, Conservateur du Musée Antoine Lécuyer.*

PEINTRES DE LA LUMIÈRE :  
LE VITRAIL DU XII<sup>e</sup> SIÈCLE A NOS JOURS.

Après un aperçu sur les étapes de fabrication, l'essentiel de l'exposé concerne l'historique du vitrail, sa période de gloire, sa lente décadence et le renouveau actuel de sa technique. Il faut remonter jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle pour trouver quelques précisions relatives à cet art prestigieux, véritable transfiguration de l'architecture et qui fait du verre une matière mystérieuse et sublime.

On utilise d'abord le vitrail dit incolore, c'est-à-dire sans peinture. Cette formule fut adoptée sur les ordres de Cîteaux, hostile à la richesse du décor. Cependant la couleur apparaît ; en même temps les ouvertures grandissent et le thème de l'Ancien et du Nouveau Testament, de la Passion et de la Vie

de Marie se développent sur plusieurs panneaux. Les couleurs se diversifient grâce à l'introduction de substances minérales variées. Les imperfections et le hasard contribuent aussi pour une part à la beauté des réalisations dues pourtant et avant tout au génie des verriers du XII<sup>e</sup>, ceux de Chartres, Saint-Denis, Poitiers, Le Mans.

Au XIII<sup>e</sup> siècle les ouvertures sont de plus en plus nombreuses ; rosaces et baies éclairent à profusion la cathédrale et se parent de somptueuses verrières ; c'est le siècle d'or du vitrail pour la France entière, de la Champagne à la Normandie, de Paris à Tours. Les confréries, les seigneurs, les artisans offrent à l'Église son décor de verre et l'on voit apparaître, outre les thèmes traditionnels, des compositions représentant les métiers et les donateurs.

Dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les verrières se décolorent ne laissant plus passer qu'une lumière grise et douce pour mettre mieux en évidence la délicatesse des sculptures.

Au XIV<sup>e</sup> siècle l'architecture se complique, les rosaces et les baies deviennent une dentelle de pierre incitant le verrier à adopter un parti de finesse, début du déclin de son art ; déclin précipité par des circonstances économiques désastreuses. Cependant, la technique devient savante, l'anonymat disparaît peu à peu et, au XV<sup>e</sup> siècle, le verrier signe son œuvre, mais celle-ci témoigne de la décadence du vitrail, décadence qui va s'accentuant jusqu'à l'introduction de la perspective dans les compositions.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la Renaissance ne favorise pas l'art du vitrail ; l'influence de la gravure, de la peinture de chevalet, de la sculpture monumentale ont privé l'artiste d'une inspiration personnelle en accord avec l'architecture. D'ailleurs le paganisme remplace le mysticisme et le vitrail décore aussi bien les palais, les châteaux que les églises.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la production s'appauvrit et au XVIII<sup>e</sup> le vitrail ne jouit plus d'aucune considération. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'engouement pour le style gothique se traduit par une imitation désastreuse des vitraux du Moyen Age et c'est seulement après la première guerre mondiale qu'une résurrection de cet art s'amorce.

Les artistes contemporains savent, à juste raison, qu'il ne faut jamais plagier pour atteindre au chef-d'œuvre et s'ils évoluent vers l'abstrait c'est qu'aucune réalisation figurative ne peut, au XX<sup>e</sup> siècle répondre aux exigences spirituelles, intellectuelles et aux aspirations profondes de l'homme.

De nombreuses projections en couleurs, reproductions de verrières, enchantèrent et le commentaire de M. Le Cierc, spécialiste en la matière puisqu'il travailla dix ans dans l'atelier de vitraux Bariillet de Paris, a communiqué à tous une émotion esthétique vivement ressentie.

